



P.V. du Conseil communal du 25 avril 2019

Présents : MM. Mathieu ROSSIGNOL, Bourgmestre- président,
MM. Michel HARDY, Axel ISTACE, Emmanuel WAUTHIER, Cécile BARRAS,
Echevins, Vinciane PIERRARD, Présidente du CPAS.
MM. Roger FRANCOIS, Philippe GOTAL, Léon COLLIN, ~~Denis COLLARD~~, Serge
MOUZELARD, Anne SERVAIS, Dominique ROISEUX, Jean-Pierre GRAISSE, Laurent
CONTOR, Marc BODSON, Fabienne PONCELET, Marc DAMIEN, André CHANTEUX,
Conseillers
Marie-France ROBINET, Directrice générale.

Excusé : Monsieur Denis COLLARD.

La séance est ouverte à 20h00.

N° 78 : Approbation du P.V. de la séance du 28.03.2019

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le P.V. de la séance du 28.03.2019.

-
Messieurs Roger FRANCOIS et Serge MOUZELARD entrent en séance.

N° 79 : Approbation du Compte communal 2018

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Vu la circulaire du 01.04.2014 prévoyant la communication et
l'organisation d'une séance d'information à l'attention des organisations syndicales ;

Considérant que l'avis de publication sera assuré selon les formalités
prescrites ;

Sur présentation de Madame Christelle JACQUES, Directrice
Financière ;

A l'unanimité, approuve comme suit le compte communal 2018 établi
comme suit :

Service ordinaire :

- RESULTAT BUDGETAIRE : 1.133.629,32 €

- RESULTAT COMPTABLE : 1.318.482,94 €

Service extraordinaire :

- RESULTAT BUDGETAIRE : 232.550,08 €

- RESULTAT COMPTABLE : 4.178.033,29 €

Résultat du compte de résultats : boni de 1.937.718,73 €

Bilan : Actif – Passif : 130.215.143,94 €

Intervention de Monsieur Roger FRANCOIS : Examen du Compte Extraordinaire 2018 de la Commune : remarques sur l'art. 421/731-60 p9 : Travaux d'interventions ponctuelles de voirie

« N'ayant pu être présent et m'exprimer sur le Budget 2019, je me permets ici d'émettre quelques remarques sur cet article, que je demande à Madame la Directrice Générale de bien vouloir acter :

*Initialement, cet article avait été créé pour faire face à l'urgence de situations Critiques, encore qu'on puisse toujours réagir en cas de force majeure ...
Qu'il y ait une petite somme budgétisée ne me dérange certes pas si les travaux commandés font préalablement l'objet d'une décision du Collège Communal qui s'assemble chaque semaine.*

Or, tel n'est jamais le cas et c'est souvent le dos au mur qu'on se retrouve, avec des factures interpellantes de travaux qu'on a bien du mal à identifier, 2 mois après la réalisation : j'ai connu par exemple le placement d'un deuxième filet d'eau, derrière un trottoir qui en était équipé, et ce pour une somme de 7500€, dont la facture initiale reprenait des heures de pelleteuse, de camion et d'ouvrier, mais absolument rien en matériaux ! Rectifiée par la suite, sans que la pertinence de ces travaux n'ait jamais eu l'occasion d'être débattue en Collège.

Dès lors, pour cet article, je demande et j'exige qu'à l'avenir, ces travaux fassent l'objet d'une délibération de Collège dont on ne trouve jamais trace, je le rappelle, dans les P.V. qui nous sont transmis.

En 2018, 160 000€ avaient été prévus, le maximum pour une adjudication restreinte qui s'est chiffrée à 128 198€ ; une moitié a été facturée en 2018.

on y trouve un peu de tout, dont des raccordements à l'égout ou des fouilles et rectification d'égouttage, des trottoirs, des pose de tarmac, des remplacements de trapillons, mais aussi plus mystérieusement, des « interventions » et ce, pour des milliers d'€.

Parfois même des travaux, style « coussins berlinois », qui pourraient apparaître dans les entretiens classiques, avec des remises de prix plus claires ou plus pointues.

Voilà ce que je voulais dire ici, et je demande que ces « travaux ponctuels » demeurent une bouée de sauvetage et non un fourre-tout très difficile à contrôler ! »

N° 80 : Approbation du compte 2018 du CPAS

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
Madame Vinciane PIERRARD, intéressée, se retire,

Sur présentation de Madame Christelle JACQUES, Directrice financière,
A l'unanimité, approuve comme suit le compte 2018 du CPAS :

Service ordinaire :

Résultats budgétaire et comptable : 66.015,62 €

Service extraordinaire :

Résultat budgétaire : 0,00 €
Résultat comptable : 14.683,09 €

N° 81 : Modification budgétaire n°1 ordinaire et extraordinaire 2019

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, approuve la modification n°1 du service ordinaire et du service extraordinaire et décide :

Art. 1^{er}

D'arrêter, comme suit, le budget ordinaire et extraordinaire 2019 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	12.914.615,51	4.577.161,40
Dépenses totales exercice proprement dit	12.914.281,91	4.631.910,09
Boni / Mali exercice proprement dit	333,60	- 54.748,69
Recettes exercices antérieurs	1.156.832,04	232.550,08
Dépenses exercices antérieurs	70.544,05	604.922,82
Prélèvement en recettes	0,00	1.827.346,82
Prélèvement en dépenses	1.080.000,00	1.400.225,39
Recettes globales	14.071.447,55	6.637.058,30
Dépenses globales	14.064.825,96	6.637.058,30
Boni/Mali global	6.621,59	0

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à la directrice financière.

Intervention de Monsieur Roger FRANCOIS : Modification budgétaire extraordinaire N1 Travaux d'entretiens ponctuels de Voierie 2018

« Le rajout d'une somme de 25000€ à l'article 421/731-60/2018 (Travaux d'entretiens ponctuels de voierie 2018) me semble inopportune pour 3 raisons :

- On a déjà transféré en 2019, une somme de 63 815€ permettant de faire face à toute urgence.
 - On vote aujourd'hui le cahier des charges 2019 pour 100 000€.
 - La somme « rajoutée » pour cet avenant (25 000€) dépasse les 10% du marché adjugé à 126 198,16€ en 2018. »
-

N° 82 : Arrêtés de police du Bourgmestre

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Prend acte des arrêtés de police pris par le Bourgmestre, à savoir :

- Le 19.03.2019 : Kermesse à Acremont les 14 et 15 août 2019.
- Le 25.03.2019 : Fermeture rue des Goutelles – Grand feu le samedi 30 mars 2019.
- Le 02.04.2019 : Course cycliste à Jehonville, organisée par l'ASBL Club Ardenne-Gaume le 27 avril 2019.
- Le 02.04.2019 : Pose de clôture peste porcine : Interdiction de circuler de la rue des Minières à Morte han à la route de Sainte-Cécile (Maison Blanche) du 03/04/19 au 19/04/19.
- Le 09.04.2019 : Moto-cross lieu-dit « Haut Bî » le 1^{er} mai 2019 organisé par le Baudets Moto Club Bertrix Asbl.

N° 83 : Approbation des comptes 2018 de la Fabrique d'église d'Auby

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité, approuve comme suit les comptes 2018 de la Fabrique
d'Eglise d'Auby :

RECETTES : 43.643,23 €
DEPENSES : 39.318,94 €
BONI : 6.324,29 €

N° 84 : Approbation des comptes 2018 de la Fabrique d'église de Morte han

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité, approuve comme suit les comptes 2018 de la Fabrique
d'Eglise de Morte han :

RECETTES : 7.542,41 €
DEPENSES : 6.132,79 €
BONI : 1.409,62 €

N° 85a : Comptes 2018 de l'Asbl BERTRIX-INITIATIVES

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Messieurs ROSSIGNOL et WAUTHIER, intéressés, se retirent.

Vu les comptes 2018 de l'Asbl BERTRIX-INITIATIVES ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation,
Sur proposition du Collège communal,

A l'unanimité, approuve comme suit les comptes 2018 de l'ASBL
BERTRIX-INITIATIVES :

Actif – Passif : 90.088,34 €
RECETTES : 312.877,06 €

DEPENSES : 283.559,81 €
Boni : 29.317,25 €

N° 85b : Budget 2019 de l'Asbl BERTRIX-INITIATIVES

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Vu le budget 2019 de l'Asbl BERTRIX-INITIATIVES ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation,
Sur proposition du Collège communal,
A l'unanimité, approuve comme suit le budget 2019 de l'ASBL BERTRIX-

INITIATIVES :

RECETTES – DEPENSES : 222.050,00 €
avec une intervention communale de 80.000 €.

Intervention de Monsieur Marc BODSON sur le point de l'ordre du jour traitant de l'approbation des comptes 2018 et du budget 2019 de Bertrix Initiatives.

« J'émet deux observations et une proposition par rapport aux comptes 2018 et au budget 2019 de l'ASBL Bertrix Initiatives.

Les observations ont trait à l'objet social. Pour rappel, celui-ci est de soutenir le commerce de Bertrix.

- Les dépenses de Bertrix Initiatives sont fort orientées vers de l'événementiel ponctuel. Je propose d'orienter les dépenses vers des actions de plus longue durée.
- Une action concerne le Burundi en 2018 et un projet vers le Kivu en 2019. Ceci s'écarte encore plus de l'objectif de l'ASBL.

Une proposition :

Désigner plus de représentants du Conseil Communal et certainement un représentant de l'opposition dans le conseil d'administration de Bertrix Initiatives. »

N° 86 : Centre Sportif communal - comptes 2018 : approbation

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit les comptes 2018 du Centre Sportif communal, arrêtés par l'Assemblée Générale en date du 27.03.2019 :

ACTIF – PASSIF : 714.843,55 €

RECETTES : 859.902,01 €

DEPENSES : 850.594,47 €

BONI : 9.307,54 €

N° 87 : Règlement relatif à l'utilisation de gobelets réutilisables – approbation.

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. à dater du 01.07.2019, l'utilisation de gobelets réutilisables sera obligatoire pour toute manifestation publique et les canettes interdites,
2. d'approuver la convention de gestion/lavage desdits gobelets avec l'E.T.A. Le Saupont SCRL FS,

3. d'intervenir à concurrence de 0,04 € HTVA par gobelet facturé par le Saupont à l'association organisatrice de l'événement.

N° 88 : Achat d'une camionnette pour le service travaux - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,
A l'unanimité, décide :

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 2019005 et le montant estimé du marché "Achat d'une camionnette pour le service travaux ", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 37.190,08 € hors TVA ou 45.000,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget 2019, à l'article 421/743-52 (projet 20190005).

Art. 4: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

N° 89 : Achat d'un télescopique pour le service travaux - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,
Par 2 non (J-P. GRAISSE et A. CHANTEUX) et 16 oui, décide :

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 2019-télescopique et le montant estimé du marché "Achat d'un télescopique pour le service travaux ", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 99.173,55 € hors TVA ou 120.000,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget 2019, à l'article 421/743-98 (projet 20190006).

Art. 4: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

Justification du vote négatif : compte-tenu du fait que la location de matériel revient meilleur marché et réduit les contraintes pour la commune (assurances, entretien et réparations du véhicule, contrôles divers, etc.) que l'achat de cette machine onéreuse, que les 120.000 € engagés pourraient mieux servir pour le soutien à d'autres actions plus directement liées au bien-être de la personne, le groupe ECOLO vote contre cette achat.

N° 90 : Travaux d'interventions ponctuelles de voiries en 2019 - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,
Par 1 non (L. COLLIN), 5 abstentions (R. FRANCOIS. Ph. GOTAL, D. ROISEUX, M. BODSON et M. DAMIEN) et 12 oui, décide :

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° avril 2019 et le montant estimé du marché "Travaux d'interventions ponctuelles de voiries en 2019", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 82.644,63 € hors TVA ou 100.000,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget 2019, à l'article 421/731-60 (projet 20190003).

Art. 4: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

Intervention de Monsieur Roger FRANCOIS : Travaux d'interventions ponctuelles de voirie 2019 : Cahier des Charges

« Le cahier des charges établi pour les travaux d'interventions ponctuelles de Voiries 2019 va inévitablement dépasser le crédit budgétaire 2019 de 100 000€ pour cet article :

*Une somme de 99 762,5€ est affectée aux services (tractopelle, camion et ouvriers)
Il ne reprend aucune somme en fourniture qui doivent pourtant figurer dans la facturation (cfr 2018), à cet article !*

Le cahier des charges se borne seulement à un prix à l'heure, pour un certain nombre d'heures.

Tous les entrepreneurs de Bertrix seront-ils consultés pour remise de prix pour ces petits travaux qui, je le rappelle, se doivent être un dépannage et être approuvés par le Collège avant leur réalisation ? »

N° 91 : Aménagement d'un skatepark à Bertrix - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,
A l'unanimité, décide :

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "2019 Aménagement d'un skatepark à Bertrix", établis par l'auteur de projet, IMPACT sprl, Rue des Chasseurs Ardennais n°32 à 6880 BERTRIX. Les conditions sont fixées comme prévu au

cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 217.112,40 € hors TVA ou 262.706,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De passer le marché par la procédure ouverte.

Art. 3: De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Service Public de Wallonie Direction des Infrastructures Sportives DGO 1.78, Boulevard du Nord n°8 à 5000 NAMUR.

Art. 4: De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 5: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, article 764/721-60, projet 20150029 ;

Art. 6: Néant.

Art. 7: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

N° 92 : Approbation du devis ORES pour raccordement du bâtiment sis rue des Pères, 24

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le devis établi par ORES sous la réf. offre n° 000043096566, relatif au nouveau raccordement du bâtiment sis rue des Pères, 24, au montant de 20.376,34 € TVA comprise.

N° 93 : Travaux d'entretien des voiries 2018 : approbation de l'avenant n° 2

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,
A l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 relatif aux travaux d'entretien des voiries 2018 par la Sprl HOUTHOOFT-DOLLETTE A. et Fils à la somme de 116.248,70 € HTVA.

Un délai d'exécution de 30 jours ouvrables est accordé.

N° 94 : Adhésion à la Charte pour des achats publics responsables

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

à l'unanimité s'engage à :

Article 1 — Adopter un plan d'actions

Élaborer un plan d'actions endéans les 6 mois de la signature de la présente charte. Ce plan abordera au moins les points suivants :

- des ambitions et des objectifs quantitatifs et qualitatifs ;
- les actions concrètes permettant d'atteindre les objectifs décidés ;
- les moyens et les outils nécessaires à la réalisation des actions ;
- des indicateurs de suivi pour évaluer l'atteinte des objectifs.

Article 2 — Impliquer les parties prenantes

Impliquer les parties concernées (budget, marchés publics, politiques, etc.) pour la rédaction du plan d'actions, les informer du plan d'action qui sera adopté et les tenir régulièrement au courant du suivi.

Article 3 — Désigner deux référents achats publics responsables

Désigner deux personnes de référence, une au sein du Collège et une au sein de l'administration, pour la coordination de la mise en œuvre du plan d'actions.

Article 4 — Mettre en capacité les acteurs

Informé et former son personnel aux achats publics durables et à l'utilisation des outils à leur disposition.

Le conseil prend note que des outils spécifiques aux marchés publics responsables, dont un réseau d'acheteurs publics responsables, sont mis à disposition par la Région wallonne.

Article 5 — Communiquer

Communiquer sur l'engagement pris via la charte et le plan d'actions dès que celui-ci est adopté, tant en interne qu'en externe.

Le conseil charge le collège de :

Article 6 — Mettre en place un suivi

Mettre en place un suivi périodique des engagements contenus dans la présente charte et dans le plan d'actions, et rapporter à propos de ce suivi au sein du conseil.

Article 7 — Formuler des recommandations

Formuler des recommandations aux prochaines autorités communales sur la base du suivi de la mise en œuvre du Plan d'actions.

Article 8 — Transmettre aux administrations d'accompagnement

Transmettre à la Direction du développement durable à l'adresse suivante marchespublics.responsables@spw.wallonie.be, et à la Direction générale opérationnelle Intérieur et Action sociale, à l'adresse : marchespublics.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be:

- le Plan d'actions dès qu'il est adopté ;
- les freins (réglementaires, outils manquants, etc.) et les opportunités rencontrés au fur et à mesure de la mise en œuvre du Plan d'actions afin que l'administration puisse prendre des mesures ;
- les données relatives à la mise en œuvre du Plan d'actions au bout des 3 ans pour que la Direction du développement durable puisse évaluer la mise en œuvre de la Charte.

Le conseil décide que :

Article 9 — Durée de la Charte

Cette charte s'applique jusqu'à la fin de la législature.

Elle s'inscrit dans une perspective évolutive et de renouvellement.

N° 95 : Déclassement d'une partie des chemins vicinaux n°24 et n°21 à Glaumont

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal ;

A l'unanimité, décide de marquer son accord sur le déclassement et la division en tronçons d'une partie des chemins vicinaux n°24 et n°21 à Glaumont avec l'insertion, dans le domaine public, du lot 1 d'une superficie de 15 centiares, se situant entre l'axe de la voirie existante (Rue du Namré) et le futur alignement fixé à une distance de 5,50 mct de l'axe de ladite voirie, ainsi que la vente des autres lots (de 2 à 5) aux riverains intéressés, tel que repris au plan dressé le 31 décembre 2018 par M. le géomètre-expert Yvan BARTHELEMY.

N° 96 : Assemblée générale du Groupement d'Informations Géographiques Asbl – désignation d'un représentant communal

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
Attendu qu'il y a lieu de désigner un représentant communal à l'Assemblée générale du Groupement d'Informations Géographiques Asbl;

Attendu que l'assemblée entend procéder par consensus ;

A l'unanimité, désigne Monsieur Michel HARDY, Echevin, en qualité de représentant à l'Assemblée générale du Groupement d'Informations Géographiques Asbl.

N° 97 : Assemblée générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces – désignation d'un représentant communal

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Attendu qu'il y a lieu de désigner un représentant communal à l'Assemblée générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces ;

Attendu que l'assemblée entend procéder par consensus ;

A l'unanimité, désigne Monsieur Axel ISTACE, Echevin de l'Enseignement, en qualité de représentant à l'Assemblée générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces.

N° 98 : Commission Locale de l'Energie – Approbation du rapport annuel 2018

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
Vu le rapport 2018 de la Commission Locale de l'Energie ;

Attendu que le Conseil de l'Action Sociale a pris acte dudit rapport en sa séance du 19.03.2019 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation,

A l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2018 de la Commission Locale de l'Energie.

N° 99 : Ouverture de la crèche communale au 01.09.2019 – Demande de points A.P.E.

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,
A l'unanimité, décide :

1. de solliciter de bénéficier de points A.P.E. dans le cadre de besoins spécifiques pour reprise d'activités de la M.C.A.E. « Les Bambins » au 01.09.2019,
2. de solliciter de bénéficier de points A.P.E. pour l'engagement de puériculteurs(trices) pour l'ouverture de la crèche communale du 01.09.2019.

N° 100 : Engagement d'un agent technique D7 ou D9 pour le service Travaux

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. d'engager un agent technique (échelle D7 ou D9) pour le service Travaux, à raison d'un temps plein, régime contractuel, pour une durée initiale d'un an renouvelable (m/f)
2. de fixer comme suit les conditions d'engagement :
 - être belge ou citoyen de l'Union Européenne ou hors Union Européenne pour autant que soit respectée la législation relative à l'occupation de travailleurs étrangers
 - avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer
 - jouir des droits civils et politiques
 - justifier de la possession des aptitudes physiques exigées par la fonction à exercer
 - être âgé de 18 ans au moins
 - être porteur du diplôme suivant : bachelier dans le domaine de la construction ou des travaux publics ou certificat d'enseignement secondaire supérieur à orientation technique (construction ou travaux publics). Une expérience dans le domaine constitue un atout.
 - réussir un examen de recrutement

3. de fixer comme suit le programme des examens : il constituera en 3 épreuves :
 - une épreuve générale écrite : résumé et analyse d'un texte en lien avec la fonction (sur 20)
 - une épreuve écrite permettant d'évaluer le degré de concordance du profil du candidat à celui de la fonction (sur 40) soit en matière de connaissances techniques dans le domaine de la construction et de la voirie
 - une épreuve orale visant à évaluer la personnalité du candidat, ses compétences, ses motivations et ses aptitudes (sur 40)soit un total sur 100.

Pour être retenu, le candidat doit obtenir un résultat de 50% à chaque épreuve (chacune d'entre elles est éliminatoire) et obtenir un résultat de 60% au total.

Les organisations syndicales représentatives seront invitées, 10 jours calendrier avant l'examen, à y assister.

4. de fixer comme suit la composition de la Commission de sélection :
 - l'Echevin des Travaux
 - Madame la Directrice Générale

- Le chef de bureau du service Travaux
 - un expert
5. la date limite de dépôt des candidatures sera fixée par le Collège communal après approbation des différentes instances.
Les candidatures seront accompagnées des documents suivants :
- un C.V. détaillé
 - un extrait de casier judiciaire – modèle 1
 - une copie du diplôme requis
6. de procéder à un appel public aux candidatures. Celui-ci sera publié à deux reprises dans deux organes de presse régionale et mis en ligne sur le site internet de la Commune.

N° 101 : Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale AIVE secteur Valorisation et Propreté le 30.04.2019

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Après discussion, le Conseil communal décide à l'unanimité :

- de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté qui se tiendra 30 avril 2019 tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes, inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté qui se tiendra le 30 avril 2019,
- de charger les délégués désignés pour représenter la Commune de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté du 30 avril 2019,
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale AIVE, trois jours au moins avant l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté.

N° 102 : Assemblée générale de l'Intercommunale ORES Assets le 29.05.2019

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité, décide :

1. de désigner à l'unanimité, conformément à l'article L1122-34§2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, au titre de délégués à l'Assemblée générale du 29 mai 2019 de l'intercommunale ORES Assets, MM Cécile BARRAS, Fabienne PONCELET, Michel HARDY, Marc DAMIEN et André CHANTEUX ;
2. d'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 29 mai 2019 de l'Intercommunale ORES Assets ;
 - Point 2 – Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018
 - Approbation des comptes annuels d'ORES Assets au 31 décembre 2018 ;
 - Approbation du rapport de prises de participation ;
 - Approbation de la proposition de répartition bénéficiaire relative à l'exercice 2018
 - Point 3 – Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2018
 - Point 4 – Décharge aux réviseurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2018
 - Point 5 – Constitution de la filiale d'ORES Assets en vue d'exercer les activités de « contact center »
 - Point 6 – Modifications statutaires
 - Point 7 – Nominations statutaires

- Point 8 – Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés
3. de charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil ;
 4. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

N° 103 : Mise en place de contrats de gestion avec les organismes bénéficiant de subsides communaux supérieurs à 50.000€

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A la demande de Monsieur Léon COLLIN, Conseiller communal, pour le groupe Ensemble, ainsi libellée :

« Suite à l'approbation des comptes de l'année 2018, le groupe Ensemble a décidé de se pencher davantage sur les aides qui sont apportées par la commune aux différents organismes de notre entité (A.S.B.L. ou autres structures).

Ces associations réalisent un travail important, d'intérêt public complémentaire aux services généraux de la commune dans des spécificités bénéficiant d'un appui précieux et appréciable rendu souvent par des bénévoles passionnés dans leurs domaines de prédilection : sportif, culturel, touristique, ... Et ce pour le meilleur bonheur des Citoyens !

Annuellement, nous donnons des subsides à de nombreuses associations dont les principales sont : Bertrix Initiatives, le Syndicat d'Initiative, le Centre Culturel, le Centre Sportif et la Bibliothèque. Ces mêmes associations reçoivent chacune des montants supérieurs à 50.000 € et comptabilisent à elles seules un montant total supérieur à 800.000 € par an, soit environ 7% du budget communal.

Dès lors, comme l'impose le code de la démocratie locale, le groupe Ensemble souhaiterait que des contrats de gestion soient établis entre la commune et les organismes qui reçoivent des subsides supérieurs à 50.000 €. Ces contrats auront pour but de comprendre au mieux le développement que veulent suivre les différentes associations endéans les trois ans mais permettront aussi de jauger l'importance de l'aide à accorder pour la réalisation de leurs missions.

Monsieur le bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, Chers collègues du conseil communal, le groupe Ensemble a donc décidé de déposer ce point afin que le conseil communal soit encore plus proactif dans le bon développement de nos associations.

Projet de délibération

*Le conseil,
Réuni en séance publique,*

Vu l'article L1234-1 §1er du code de la démocratie locale ;

Vu l'article L1234-1 §2 du code de la démocratie locale qui nous informe que la commune se doit de conclure un contrat de gestion avec l'organisme auquel elle accorde une ou des subventions atteignant au minimum 50.000 euros par an ;

Vu l'article L1234-1 §2 du code de la démocratie locale qui nous informe que le contrat doit préciser au minimum la nature et l'étendue des tâches que la personne morale devra assumer, ainsi que les indicateurs permettant d'évaluer la réalisation de ses missions ;

Vu l'article L1234-1 §3 du code de la démocratie locale qui indique que chaque année, le collège communal établit un rapport d'évaluation de l'exécution du contrat de gestion et que ce rapport est soumis au conseil communal, qui vérifie la réalisation des obligations découlant du contrat de gestion ;

Vu l'article L1234-2. du code de démocratie locale informant sur la représentation communale dans les ASBL où la commune est membre ;

Etant donné que la commune a octroyé un subside de 80.000€ à l'ASBL Bertrix Initiatives en 2018 ;

Etant donné que la commune a octroyé un subside de 50.000€ à l'ASBL Syndicat d'Initiative en 2018 ;

Etant donné que la commune a octroyé un subside de 120.000 € au l'ASBL Centre Culturel en 2018 ;

Etant donné que la commune a octroyé un subside de 462.906 € à l'ASBL Centre Sportif en 2018 ;

Etant donné que la commune a octroyé un subside de 90.236,63 € à l'ASBL de la Bibliothèque en 2018 ;

Vu qu'il serait intéressant que la commune puisse être mieux représentée dans certains conseils d'administration ou assemblées générales des ASBL nommées précédemment ;

En séance publique et par vote à haute voix,

Procède à l'adoption du point proposé :

Par voix pour, voix contre et abstentions décide :

1. De conclure un contrat de gestion, pour une durée de trois ans, renouvelable, avec Bertrix Initiatives, le Syndicat d'Initiative, le Centre Culturel, le Centre Sportif, la Bibliothèque et les autres associations qui toucheront des subsides communaux supérieurs à 50.000€ ; 2. Que le collège établisse, chaque année, un rapport d'évaluation de l'exécution du contrat de gestion et que ce rapport soit soumis au conseil communal, qui vérifiera la réalisation des obligations découlant du contrat de gestion ; 3. De demander aux ASBL, qui ont moins de 5 représentants communaux dans leurs organes décisionnels, qu'elles intègrent dans leur statut, une meilleure représentation de la commune au sein de leur conseil d'administration et de leur assemblée générale. »

Réponse :

Monsieur le Bourgmestre précise que certains organismes tels que le Centre culturel et la Bibliothèque sont déjà tenus de conclure un contrat-programme notamment avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il considère qu'il est préférable de s'investir et non de contrôler. En outre, le Conseil communal est représenté en majorité dans les A.S.B.L. citées. Il précise qu'il s'agit d'un moyen de viser Bertrix-Initiatives.

Monsieur Emmanuel WAUTHIER souhaite que si des membres du Conseil communal intègrent l'association, ce soit dans un esprit de participation.

N° 104 : Sécurisation des routes « Auby – Bertrix » et « Mortehan – Bertrix, dite des Munos »

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A la demande de Monsieur Marc BODSON, Conseiller communal, pour le groupe Ensemble, ainsi libellée :

« Objet :

Sécurisation des routes « Auby – Bertrix » et « Mortehan – Bertrix, dite des Munos ».

Objectifs :

- *Améliorer le confort de conduite et la sécurité des usagers*
- *0 accident grave sur ces routes à l'avenir.*
- *En fonction de cette réalisation, et après analyse, élargir les mesures aux autres routes importantes de la Commune.*

Situation :

Étant donné que :

1. Ces 2 routes relient des villages importants de l'entité à Bertrix
2. Ces 2 villages sont tous deux sur la vallée de la Semois, importants pour le tourisme. A ce titre, elles sont fréquentées par des touristes dont la connaissance de la topographie est faible.
3. Les 2 routes sont des axes importants de pénétration vers Bertrix.

Pour ces raisons, elles sont très fréquentées tant par des habitants de la commune que par des touristes.

En termes de dangerosité, elles sont :

- Très sinueuses
- Bordées d'arbres – elles traversent des massifs forestiers

En outre, par temps de pluie, la visibilité s'y trouve très affaiblie. Et, dans ces mêmes conditions, en cas de croisement d'un autre véhicule, la visibilité y est quasi nulle.

En conséquence, le conseil décide àvoix pour etvoix contre, etabstentions, de

1. Placer des catadioptrés afin de bien délimiter les voiries
2. Tracer des lignes vibrantes sur les 2 côtés, visibles de nuit
3. Tracer une ligne centrale, visible de nuit

En outre, afin d'accentuer l'indication des virages, il décide de :

- Placer des panneaux fléchés réfléchissants indiquant le degré du virage : « <, <<, <<<, <<<< » ; « >, >>, >>>, >>>> »
- Placer des rails de sécurité dans les virages les plus prononcés : plus de 60°

Optionnellement, le Conseil décide de tracer de chaque côté de la chaussée des pistes cyclables de 1,5 mètre.

Enfin, et en fonction des possibilités offertes par le projet « Smart Cities », le Conseil pourra élargir ces mesures par :

- Le placement de panneaux « proactifs » aux endroits stratégiques, prévenant les conducteurs dont la vitesse n'est pas adaptée
- La pose d'éclairage led s'allumant uniquement lors du passage de voitures la nuit. »

Réponse :

Monsieur le Bourgmestre précise qu'il a pris contact avec Monsieur le Commissaire LEONARD à ce sujet. Certaines propositions ne sont pas réalisables.

Il propose qu'une réflexion globale soit faite sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Marc DAMIEN propose que des catadioptrés soient placés le long de la route Auby-Bertrix. Ceux-ci seraient vraiment nécessaires en cas de neige.

Monsieur André CHANTEUX évoque la dangerosité de la rue des Munos à hauteur d'une mise à blanc récente.

N° 105 : Interpellation relative à l'implantation du complexe commercial des Corettes et aux mesures envisagées par la Collège pour réduire l'impact sur les commerçants du centre-ville.

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A la demande de Messieurs Jean-Pierre GRAISSE et André CHANTEUX, Conseillers communaux, pour le groupe Ecolo, ainsi libellée :

« Ce vendredi 26 avril sera déposée la première pierre du complexe commercial « Frun® shopping Bertrix » au carrefour des Corettes.

Depuis plus de 25 ans, ECOLO Bertrix a marqué son désaccord par rapport à la création d'un centre commercial en-dehors du centre ville à l'image de ce qui s'est fait à Libramont et ailleurs dans la Province.

La principale raison de cette opposition est avant une préoccupation pour l'avenir des petits commerces au centre de Bertrix.

Aujourd'hui plus que jamais, nous sommes inquiets pour les indépendants qui ont investi au cœur de la cité et ont, contre vents et marées, contribué à dynamiser le centre ville.

A de nombreuses reprises nous avons entendu notre bourgmestre dire qu'il n'oubliait pas le centre ville. Le dire est une chose, le marquer par des actes concrets en est une autre.

Nous ne voulons pas que la rue de la Gare ressemble à la Grand-Rue de Libramont. Il est donc essentiel que des mesures spécifiques, fortes et volontaristes soient prises, à l'initiative de la Commune.

Le Collège peut-il nous dire dès lors :

- quelles sont les dispositions qu'il compte prendre pour combler le manque à gagner pour les commerces du centre-ville, considérant que la création de nouvelles enseignes devraient naturellement constituer une offre concurrente, et par la même occasion un déplacement de la clientèle du centre vers les Corettes ?*
- quelles sont les mesures envisagées en vue d'inciter, voire de promouvoir l'installation de nouveaux commerces au centre de Bertrix ?*
- quel dispositif sera-t-il mis en place pour inciter les clients de passage aux Corettes à « faire un détour par le centre ville » (le fameux effet de porte) ?*
- quel est l'objet de l'étude annoncée dans la presse début avril (Une analyse du commerce sera prochainement réalisée - La Meuse du 02/03/2019) ? »*

Réponse :

Monsieur le Bourgmestre précise que l'installation générera 120 emplois. Les promoteurs, en collaboration avec la Maison de l'Emploi, privilégieront la main d'œuvre locale.

Monsieur ROSSIGNOL réfute l'idée que le centre de la localité est lésé.

En effet, dans le cadre de la rénovation urbaine, une fiche prévoit l'aménagement de commerces.

Lors des travaux d'aménagement de la rue de la Gare, des primes ont été versées aux commerçants impactés.

Objet : Propositions pour le climat

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A la demande de Messieurs Jean-Pierre GRAISSE et André CHANTEUX, Conseillers communaux, pour le groupe Ecolo, ainsi libellée :

« Le réchauffement climatique tout à coup est devenu la priorité de l'ensemble des forces politiques à tous les niveaux de pouvoir.

ECOLO, qui n'a pas attendu que les jeunes sortent dans la rue pour crier l'urgence climatique, considère que tous les niveaux de pouvoirs sont concernés et doivent prendre des mesures radicales pour s'inscrire dans cette prise de conscience générale.

Nous proposons dès lors mettre en débat une série de propositions en faveur de la mobilité douce.

Tout d'abord, nous aimerions un engagement ferme du Collège pour la sécurisation des différents passages pour piétons dans la commune. En effet, la majorité des accidents sur les piétons se passent à ces endroits.

Autre préoccupation : la place laissée aux cyclistes dans l'agglomération. Que faire pour que les cyclistes se sentent en sécurité dans nos rues ? Que faire pour que les parents laissent leurs enfants aller, dans la mesure du possible, à l'école à vélo ?

Le Collège peut nous dire ce qu'il compte mettre en place dans ce cadre ? »

Monsieur André CHANTEUX précise qu'il serait nécessaire de prévoir un marquage au sol signalant un passage pour piétons.

Il propose également qu'un stop soit inscrit sur les trottoirs devant les passages pour piétons.